ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Casernes, camps et terrains : Alpes-Maritimes

Question écrite n° 6148

Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre de la defense sur la situation de la caserne Rusca a Nice. La caserne Rusca abrite actuellement le cercle mixte militaire de Nice. Ce cercle qui comprend un mess ouvert aux officiers, sous-officiers et personnels civils des armees en activite, en retraite ou de reserve, quelques chambres et une bibliotheque constitue un lieu privilegie de rencontre pour les membres de multiples associations d'anciens combattants des Alpes-Maritimes. Les nombreuses personnes proches des milieux militaires ou anciens combattants qui le frequentent y attachent une importance tres particuliere. Le cercle militaire represente en effet pour eux un espace d'amitie, d'entraide et de solidarite, voire pour certains retraites isoles une seconde famille. C'est pourquoi le comite d'entente des combattants 1939-1945 et amicales d'anciens militaires des Alpes-Maritimes s'inquiete des rumeurs selon lesquelles le ministere de la defense aurait l'intention d'aliener la caserne Rusca, ce qui entrainerait la disparition du cercle militaire. Il lui demande quelles sont ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la defense est parfaitement conscient de l'attachement porte par les retraites militaires et les anciens combattants au cercle-mess de Nice qui, tres bien situe, a represente incontestablement un lieu de rencontre privilegie. Un effort permanent est d'ailleurs accompli pour renforcer et developper les liens qui unissent la nation et les armees. Cependant, compte tenu des contraintes budgetaires, le departement de la defense doit rechercher en permanence les ressources financieres necessaires pour moderniser les equipements et par consequent maintenir les forces armees a leur meilleur niveau. La decision d'aliener la caserne Rusca a ete prise dans le cadre de la politique de cession d'actifs immobiliers mise en oeuvre par la loi de programmation militaire pour la periode 1987-1991. Pour repondre a cet imperatif legislatif, la rationalisation du patrimoine immobilier des armees a ete entreprise afin de ne conserver que les immeubles indispensables aux stricts besoins operationnels.

Données clés

Auteur : M. Estrosi Christian
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 6148
Rubrique : Armee
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3487